

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action

1-4

Préserver, développer et valoriser la biodiversité sur le territoire

<p>OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES</p>	<p>Notre Agglomération possède un patrimoine naturel riche et diversifié auquel les habitants sont très attachés, notamment pour garantir la qualité de leur cadre de vie. Cœur d'Essonne Agglomération souhaite faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité un enjeu primordial de son action, afin de défendre l'intérêt écologique de la protection des espèces et de leurs milieux de vie : espaces naturels, boisés, nature en ville (espaces verts urbains, jardins partagés...), corridors écologiques, trames verte et bleue...</p>
<p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Atlas sur le territoire en partenariat avec la région Île-de-France - AEV : <ul style="list-style-type: none"> - la biodiversité et la ville, - la biodiversité et la forêt, - la biodiversité et l'agriculture, - la biodiversité et les autres milieux. • Faire connaître la biodiversité. • Développer des moyens d'action en faveur de la biodiversité.
<p>DESRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>1) Intérêt et rôle de la biodiversité en ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle paysager : préserver le patrimoine naturel, maintenir des espaces « sauvages ». • Intérêt écologique : diversifier le paysage, préserver des couloirs écologiques. • Intérêt social : favoriser les espaces naturels, favoriser les jardins familiaux et les potagers. <p>2) Biodiversité de la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle paysager et écologique à maintenir. • Lieu de détente à développer en favorisant l'accès du grand public tout en préservant des espaces non accessibles. • Favoriser la connaissance du milieu forestier à travers les écoles. • Mettre en place une gestion à long terme avec actualisation tous les 10 à 20 ans pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la nature. <p>3) Biodiversité et agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt social : améliorer la qualité des paysages, de l'eau, de l'air et des sols. Favoriser la diversification, sensibiliser le public au maintien de l'agriculture en zone péri-urbaine. Promouvoir l'agriculture durable. Travailler avec les agriculteurs sur les problèmes d'érosion et de qualité de l'eau. • Intérêt paysager : maintenir et restaurer les bosquets, haies ... • Intérêt économique. <p>4) Biodiversité des autres milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones inondables et les zones humides. <p>5) Faire connaître la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance, la sensibilisation et la formation sur les enjeux de la biodiversité en associant tous les acteurs concernés (associations, scientifiques, habitants, partenaires institutionnels..) par : <ul style="list-style-type: none"> → réalisation d'un atlas de la biodiversité du territoire, → développement des démarches de participation citoyenne, par exemple pour alimenter les inventaires sur la biodiversité locale ou un observatoire local de la biodiversité, → développement d'outils de sensibilisation adaptés à tous les citoyens en matière de biodiversité (programmes et kits pédagogiques, journées de découverte de la biodiversité locale...), → développement des compétences des acteurs locaux dans le domaine de l'écologie, de la biodiversité et des paysages à travers des programmes de formation et la mise en place de partenariats notamment d'assistance à maîtrise d'ouvrage, → formation des opérateurs (jardiniers, gestionnaires, etc.) dans les collectivités ou les entreprises pour la mise en place d'un processus de gestion durable dans les parcs, les jardins et tout espace public/privé avec la mise en œuvre d'objectifs de limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires (gestion différenciée). <p>6) Moyens d'action en faveur de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action réglementaire en lien avec le Département, la Région, l'Agence des espaces verts. • L'action foncière en procédant à des acquisitions. • Partenariat avec les syndicats, les services de l'État, les différentes fédérations et associations (chasse, pêche,...), les scientifiques, les aménageurs.

› THÈME 1 . « Affirmer un équilibre entre ville et campagne »

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action
1-4 (suite)

Préserver, développer et valoriser la biodiversité sur le territoire

RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Agriculture et espaces naturels » et « Développement durable ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique » / Directeur des espaces urbains, Chef de service espaces naturels
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Agence Régionale de la Biodiversité. SIVOA, ONF, AEV. Associations environnementales.